

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 28 JUI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 28 juin à 18h, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 21 juin, s'est réuni à la Maison des Sports – Stade Jules Ribet, à Saint-Gaudens sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI, Président.

Délégués en  
exercice : 52

Délégués présents  
avec voix  
délibérative : 18

**Quorum atteint**

Votes pour : 29  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

**Délégués titulaires présents : 14 (avec le Président)**

CC Cagire Garonne Salat (3)	Michel-Claude ABADIE – Raymond JOUBE Marie-Christine LLORENS
CC Cœur et Coteaux du Comminges (4)	Philippe BRILLAUD – Jean-Michel LOSEGO Jean-François CAZAUX – Yves-Pierre BARRAU
CC Pyrénées Haut Garonnaises (6)	Alain PUENTE – Bernard PRINCE – Michel LADEVEZE Philippe CRAMPE – Denis MARTIN Jean-Pierre REBONATO

**Délégués titulaires excusés :**

CC Cagire Garonne Salat	Jean-Claude DOUGNAC – Jean-Pierre DUPRAT René ERTLEN – Philippe GIMENEZ – Marise MOURLAN Raymond NOMDEDEU – Corine ORTET Brigitte SEGARD – Daniel WEISSBERG
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Magalie GASTO OUSTRIC – Alain FRECHOU Claire VOUGNY – Julien LACROIX – Jean FERRERE Céline LAURENTIES-BARRERE – Laure VIGNEAUX Elisabeth ROUEDE – Jean-Yves DUCLOS Michel DE GAULEJAC – Emilie SUBRA Pierre SAFORCADA
CC Pyrénées Haut Garonnaises	Eric AZEMAR – Patrick SAULNERON – Bernard DUMAIL Dominique BERRE – John PALACIN

**Délégués titulaires présents ayant procuration : 9**

CC Cagire Garonne Salat (4)	François ARCANGELI pouvoir de Jean-Claude DOUGNAC Raymond JOUBE pouvoir de René ERTLEN et de Raymond NOMDEDEU Marie-Christine LLORENS pouvoir de Corinne ORTET
CC Cœur et Coteaux du Comminges (3)	Philippe BRILLAUD pouvoir de Céline LAURENTIES-BARRERE et de Pierre SAFORCADA François ARCANGELI (CC Cagire Garonne Salat) pouvoir de Jean-Yves DUCLOS
CC Pyrénées Haut Garonnaises (2)	Alain PUENTE pouvoir de John PALACIN Michel LADEVEZE pouvoir de Bernard DUMAIL

**Délégués suppléants présents ayant procuration : 2**

CC Cœur et Coteaux du Comminges (1)	Sébastien DAVAND pouvoir de Claire VOUGNY
CC Pyrénées Haut Garonnaises (1)	Serge COLLA pouvoir de Patrick SAULNERON





**Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : 4**

CC Cagire Garonne Salat (2)                      Henri GOIZET – Claudette ARJO

CC Cœur et Coteaux du Comminges (1)      Sébastien DAVAND

CC Pyrénées Haut Garonnaises (1)          Serge COLLA

**Délégués suppléants excusés :**

CC Cagire Garonne Salat                          Dominique PONTICACCIA

CC Cœur et Coteaux du Comminges          Michel AUBERDIAC – Monique REY

**Délibération n°2022-03-07**  
**Demande de subvention LEADER de l'opération collective**  
**« Couveuse maraîchère du Comminges »**

Vu la délibération n°2020-04-05 « Portage du fonctionnement de la couveuse maraîchère du Comminges » lors de la séance du Comité Syndical en date du 8 décembre 2020,

Vu la délibération n°2021-04-10 « Demande de subvention – DRAAF - Mesure 13 Plan de Relance - Consolidation des projets alimentaires territoriaux » lors de la séance du Comité Syndical en date du 21 décembre 2021,

Monsieur le Président indique que le PETR Pays Comminges Pyrénées anime pour le compte de ses trois communautés de communes membres un Projet Alimentaire Territorial (PAT), visant à coordonner des actions pour rapprocher production et consommation locales.

Sur les actions visant la diversification des productions agricoles, a été partagé, durant les travaux préalables du PAT, le constat d'un déficit de productions maraîchères sur le Comminges. S'est alors engagé un travail de développement des productions maraîchères au travers notamment de 2 actions complémentaires inscrites dans le cadre du PAT :

- Une animation TERRA RURAL portée par le Pays Comminges Pyrénées pour encourager la conversion des hectares agricoles propices en exploitation maraîchère
- Une étude de faisabilité pour la mise en place d'une couveuse maraîchère sur le Comminges (étude réalisée en 2019 par BGE31) qui confirme le déficit de productions maraîchères et la pertinence d'une action volontariste en matière d'installation de maraîchers.

Monsieur le Président rappelle que deux espaces-test sont en fonctionnement sur le Comminges, permettant à trois « couvés » en simultanée de tester leur projet :

- l'espace-test de Blajan (deux couvés), avec des investissements menés par la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges,
- l'espace-test d'Huos (un couvé), avec des investissements menés par la SCIC les Jardins du Comminges.

Le projet fait l'objet d'une opération collective LEADER portée par le PETR Pays Comminges Pyrénées, intégrant les investissements prévus sur le seul site de Blajan et le fonctionnement des deux espaces-test (Blajan et Huos).

Monsieur le Président présente le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Organisme	Dépenses	Recettes		
		Subvention	Subvention LEADER	Autofinancement
Pays Comminges Pyrénées	30 000 €	DRAAF 11 760 €	12 240 €	6 000 €
CC Cœur et Coteaux Comminges	216 277,28 €	Etat 40 000 € Région 6 000 € CD31 23 208,72 €	103 813,09 €	43 255,47 €
<b>TOTAL</b>	<b>246 277,28 €</b>	<b>246 277,28 €</b>		

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'autoriser la demande de subvention LEADER au titre de l'opération collective sur la base des informations ci-dessus.

**Le Comité Syndical,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**Article 1**

d'approuver le plan de financement de l'opération collective « Couveuse maraîchère du Comminges ».

**Article 2**

d'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès du programme LEADER pour la réalisation du projet de Couveuse maraîchère du Comminges.

**Article 3**

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toutes formalités liées à la demande de subvention LEADER pour la réalisation du projet de Couveuse maraîchère du Comminges.

Pour extrait certifié conforme,  
Le président,



Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : **12 JUL. 2022**  
Et publication, affichage ou notification le : **12 JUL. 2022**

**SOUS-PRÉFECTURE**  
**12 JUL. 2022**  
**SAINT-GAUDENS**